

**DISCOURS DE JEAN LAUNAY POUR LA CLOTURE DE LA RENCONTRE DES ELUS DE L'IPANCT
(INITIATIVE PARTENARIALE D'ASSOCIATIONS NATIONALES DE COLLECTIVITES
TERRITORIALES) – Décembre 2016**

Je veux tout d'abord vous remercier de cette invitation à clôturer la première rencontre des élus à l'initiative de l'IPANCT (Initiative Partenariale d'Associations Nationales de Collectivités Territoriales).

Pour trois raisons :

- Parce qu'ici à l'AMF, je rajeunis, moi qui ai été trésorier général de cette grande maison d'élus communaux et intercommunaux pendant 6 ans ; et que je me sens encore un peu chez moi, ayant été élu local pendant 25 ans et plus prosaïquement ayant suivi (et payé !) les travaux de l'immeuble qui nous accueille, même si je me joins à l'émotion et au recueillement que suscite la disparition subite de Jean-Claude Frecon ce matin.
- Parce que les mots initiative et partenariale me parlent ! ils vont bien ensemble et illustrent l'état d'esprit positif d'élus engagés (quel que soit leur mandat) et volontaires pour porter des dynamiques de territoire.
- Parce que vous avez choisi cette problématique de la gestion de l'eau et des bassins versants qui m'est chère.

Je voudrais développer devant vous trois idées !

➔ La première, c'est redire la force du modèle français de gestion de l'eau. La loi sur l'eau de 1964 a fondé cette gestion décentralisée et par bassins versants. Et je rappelle que cette organisation adossée sur nos grands districts hydrographiques, appuyée par le financement de redevances, lesquelles sont régulées par les établissements publics de l'État que sont les agences (financières) de bassin doit beaucoup à un jeune inspecteur général des Finances qui s'appelait Michel Rocard ! En quelque sorte une organisation décentralisée, anticipatrice de l'autogestion... thème qu'il développera plus tard.

En tout état de cause, une organisation décentralisée anticipatrice de la DCE, la directive cadre européenne sur l'eau.

C'est la raison pour laquelle j'ai initié, en lien avec le Cercle Français de l'eau et le think tank (Resources) une rencontre sur le thème « Rocard et l'eau » ; cette rencontre a eu lieu le 30 novembre dernier à l'Assemblée nationale. Loin d'être dans une quelconque nostalgie socialiste, chacun des intervenants et auditeurs était là pour témoigner du caractère primordial de cette organisation.

La force passe aussi par la gouvernance ! Si les Comités de Bassin sont les parlements de l'eau, le CNE est le Parlement des parlements. Les réformes successives (l'organisation des collectivités territoriales, l'émergence des EPTB, l'intrusion de la biodiversité) sont autant de raisons d'ouvrir et de ré-ouvrir ce sujet de la gouvernance par les désignations.

Optimiste par nature, je suis de ceux qui pensent que nous trouverons les solutions les plus sages (!) Un peu de méthode ne nuisant pas, j'ai ouvert un groupe de travail quasi permanent sur la gouvernance et je remercie M. Christian Bernad, Pierre-Alain Roche et Claude Miqueu (ici présents) de leur implication pour faire avancer les débats sur ce point.

➔ La seconde idée c'est que la durée – 50 ans, cela devient remarquable – ne fait pas de ce modèle, un modèle intangible. Et cela pour deux raisons, diamétralement opposées !

❖ La première raison, c'est que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, cela s'exporte bien !

Le RIOB – Réseau International des Organismes de Bassin – porté par l'Office international de l'Eau fait son travail...de réseau !

Sur tous les continents, il décline des organisations qui promeuvent les bassins, qui dépassent les frontières, les grands fleuves peuvent en effet être à la fois transfrontaliers ou frontières eux-mêmes. Depuis octobre dernier à Lourdes, je porte pour un an et jusqu'à Dublin la présidence de l'Euro Riob.

❖ La seconde raison, c'est que ce modèle fait l'objet d'attaques récurrentes ! En disant cela, je reste au cœur d'une partie du sujet que vous avez posé : la question des enjeux financiers ; en effet, c'est avec Michel Rocard que j'avais tiré la sonnette d'alarme dans une tribune de presse (parue dans la version électronique du Monde) parue à la veille de la conférence environnementale sur l'eau de 2013 qui consacrait une de ses table-rondes à l'eau. Notre point de vue, c'était de dire que les tendances recentralisatrices, pour ne pas dire jacobines, d'une frange importante de l'administration française portaient en elles le risque rebudgétisation de la politique de l'eau. La thèse est portée soit par la Cour des Comptes, soit par le Conseil des Prélèvements Obligatoires ; elle est relayée à Bercy ! La preuve se lit dans l'exposé des motifs des articles qui « justifient » le prélèvement trois fois renouvelé de l'Etat sur les fonds de roulement des agences de l'eau !

3 fois 175 millions d'euros pris dans les poches du consommateur d'eau au motif certes louable du rétablissement des comptes publics, mais prélèvement qui bafoue le principe « l'eau paye l'eau » et seulement l'eau, pilier de notre modèle.

Je dis bien qui « justifient » le prélèvement car les mots « *un pas vers la rebudgétisation* » sont bel et bien employés.

➔ La troisième idée est simple mais basée sur la réalité hydrographique. Les bassins sont composés de sous-bassins. Il y a donc une logique à ce que les grands districts hydrographiques, dont les agences de l'eau sont les supports financiers, soient déclinés en sous-bassins, porteurs de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), de CLE (Commission Locale de l'Eau). Il n'est donc pas étonnant que les textes législatifs plus récents touchant à la politique de l'eau aient progressivement introduit les concepts d'EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) et d'EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). La loi étant toujours en retard sur les faits, cette inscription dans le marbre de la loi ne venait en fait que confirmer l'engagement d'élus visionnaires ou réalistes.

- Pour les premiers, c'est la volonté de porter soit de l'interdépartementalité, soit de la coordination dans les politiques publiques du petit cycle de l'eau

(eau et assainissement) et progressivement de l'état des milieux...la DCE (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) de 2000 n'était pas loin qui, avec le concept de bon état écologique, allait nous faire rentrer dans toutes les problématiques du grand cycle de l'eau et favoriser l'émergence de la gestion intégrée. A cet égard, le CNE a, dans sa réunion de jeudi dernier, évoqué l'avenir de la DCE, son réexamen ou sa révision.

- Pour les seconds, c'est souvent la douloureuse contrainte des inondations qui les a amenés à constater leur impuissance face aux risques, à mesurer l'injustice que la responsabilité inhérente à leurs mandats faisait peser sur eux, à comprendre qu'il y avait urgence à ne pas rester seuls et donc à coordonner leurs actions.

La PI (Prévention des Inondations) devenait alors un point d'actualité fréquent, les drames (je pense à la Vallée du DRAC) générant l'organisation de réponses publiques avec le Fonds BARNIER, les PAPI, les PPRI et plus récemment la GEMAPI.

La Première Rencontre des Elus que vous co-organisez aujourd'hui me semble démontrer une prise de conscience collective d'être à la croisée des chemins :

- La nouvelle et récente vague de textes de décentralisation a réécrit non seulement le contour des territoires (nouvelles régions –périmètres des EPCI) mais aussi les compétences et leurs conditions d'exercice.
- La question des moyens financiers d'intervention est posée ; impôts ou redevances, emprunts et subventions, conditionnalité des aides, sélectivité des interventions, financements croisés.
- Les réalités de terrain sont objectivement connues, les risques sont plus justement mesurés, la sensibilité à l'environnement est plus forte, le lien entre l'eau et le climat commence à s'établir
- L'arrivée de la biodiversité dans le débat public.
- Je souhaite dire un mot particulier sur les départements !

Mon premier mandat a été celui du Conseil Général dans le Lot en 1988. Et je suis resté presque viscéralement attaché à cet échelon territorial. Echelon de gestion, de proximité, je sais ce que les départements ont apporté à l'organisation territoriale de l'eau, en particulier dans le rural (avec ses reliefs de collines cf. M. Faure). J'ai pesé dans le débat parlementaire pour le maintien de cet échelon, et je pense qu'au-delà des EPC, ils peuvent avoir un rôle d'ensemblier souhaitable.

Alors pour conclure en m'adressant à vous qui, dans vos collectivités respectives, portez cet intérêt à l'eau, je souhaite aussi être porteur d'un message à l'attention de nos gouvernants de demain, en empruntant largement à la tribune du Monde que j'avais cosignée avec Michel Rocard à la veille de la conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013 :

➔ Le bras financier de l'Etat à Bercy doit vraiment accepter la décentralisation, faire confiance aux territoires et à leurs acteurs dans toute leur diversité.

S'il veut véritablement porter la modernisation de l'action publique, l'Etat doit avoir le courage de prendre en compte les réalités qui se vivent sur les territoires car c'est en leur sein que s'articulent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

➔ Les politiques de l'eau s'inscrivent dans la durée, respectent l'esprit de la LOLF (Loi Organique sur les Lois de Finances) grâce aux programmes pluriannuels, de plus et selon l'application du principe de subsidiarité, les agences de l'eau adaptent aux enjeux locaux les dispositifs que sont les aides et les redevances.

➔ Plafonner ou rebudgétiser les ressources des agences de l'eau, c'est-à-dire transformer un prélèvement dédié à l'amélioration de la qualité de l'eau en un nouvel impôt national anonyme, ne sont pas des évolutions souhaitables ; car elles pénalisent les investissements publics nécessaires (je pense là précisément à l'indispensable renouvellement des réseaux AEP – enjeu sous-estimé à mon sens), financés et qui génèrent de l'activité économique, de la croissance et donc des emplois non délocalisables.

Pour le reste, je fais confiance à votre connaissance du terrain, à ce que cette connaissance déclenche en termes d'organisation. Le puzzle, l'emboîtement des EPTB, des EPAGE et des syndicats mixtes va se compléter pour déclencher des maitrises d'ouvrages cohérentes et utiles pour nos concitoyens et nos territoires. Intelligence collective et agilité